

AMICALE LAÏQUE DE WIZERNES

Randonnée des 2 Vallées VTT

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom _____ **Signature obligatoire en bas de page**

Prénom _____

Sexe : M ___ F ___ Age _____ (Facultatif)

Adresse _____ (Facultatif) Ville _____

Club _____

Mail _____ @ _____ (Facultatif)

27 Kms	43 Kms	58 Kms
--------	--------	--------

REGLEMENT

Article 1 : Chaque participant doit se considérer en excursion personnelle. L'Amicale Laïque de Wizernes recommande vivement à chaque randonneur d'avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

Article 2 : Cette randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non, hommes et femmes, les enfants de moins de 18 ans non accompagnés d'un adulte devront présenter une autorisation parentale. Tout participant accepte la publication des photos prises au cours de la rando.

Article 3 : Les randonneurs sont tenus de respecter en tous points le code de la route, les arrêtés préfectoraux, départementaux et municipaux réglementant la circulation et d'obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner.

Article 4 : La participation à la Rando des 2 Vallées implique l'acceptation tacite du présent règlement, et implique l'entière responsabilité des randonneurs avec renonciation à tout recours contre les organisateurs pour tout dommage, vol ou accident survenant avant, pendant ou après la rando.

Article 5 : La manifestation ne donnera pas lieu à un classement faisant intervenir, directement ou indirectement, comme éléments d'appréciation soit l'endurance, l'habileté ou la vitesse.

Article 6 : Le port du casque est obligatoire

Pris connaissance le 19 Juin 2022
Signature